



SAISON 2021-2022

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 93
MINIMES/CADETS/JUNIORS/SENIORS
COMBATS**

DATE Dimanche 5 Décembre 2021
SALLE Gymnase Pierre Peugeot
ADRESSE Boulevard André Citroën – 93600 Aulnay-Sous-Bois
BILLETTERIE Tarif 5 € - Gratuit pour les -12 ans
CATEGORIE Minimes/Cadets/Juniors/Seniors (Individuels & équipes)



Date limite d'inscription internet : 26/11/2021*

AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE APRES LA DATE BUTOIRE!

*Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental
<http://www.ffkarate.fr> (calendrier compétitions)*

ENGAGEMENT :

3€ PAR PARTICIPANT (NON REMBOURSABLE)

PAIEMENT PAR CHEQUE AVEC ENVOI DU BORDEREAU AU CDK93

M. le trésorier Luis Joachim 3 RUE ABBE MAURICE BAURIT 93140 BONDY

REGLEMENT :

**Chèque à l'ordre du « CD93 de Karaté » à envoyer avec « le bordereau d'inscription en ligne »
au plus tard le MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021**

Dimanche 5 Décembre 2021

Briefing des coaches :

8h30-9h

Contrôle Compétiteurs MINIMES M/F

9h-9h30

Contrôle Compétiteurs JUNIORS M/F

10h30-11h

Contrôle Compétiteurs CADETS M/F

12h-12h30

Contrôle Compétiteurs SENIORS M/F

13h30-14h

Contrôle Équipes JUNIORS et SENIORS M/F

13h30-14h

10h : Début des Compétitions

**À LA FIN DES ÉLIMINATOIRES DE TOUTES LES CATÉGORIES :
finales et remises des médailles**

**Inscriptions : Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription. (Extrait du règlement Compétitions Saison 2021-2022 - page 43)*



SAISON 2021-2022

LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif en cours de validité est obligatoire pour participer à une compétition. Il doit contenir :

- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**
- **2 timbres de licence minimum, dont celui de la saison en cours.**
- **Un justificatif de nationalité française.**

Nouveauté : Le certificat médical

Le certificat médical, conformément à la circulaire « Politique fédérale relative à la réglementation en matière de certificat médical », n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Pour les personnes majeures

Pour les licenciés majeurs susceptibles de participer à minima à une compétition durant la saison, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou de la discipline concernée en compétition.

Désormais, et en application de la circulaire fédérale, la présentation du certificat médical est obligatoire tous les trois ans.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

Pour les personnes mineures

Les clubs doivent s'assurer que les athlètes mineurs souhaitant participer aux compétitions, ont bien présenté lors de leur prise de licence au club, une attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.



[Règlement des compétitions 2021-22](#)

<https://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2021/09/Reglement-compétitions-2021-2022.pdf>

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée
Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.
Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.
(Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.
Cf. Page 41 – Sur-classements.

Exemples de programmation et d'organisation pour faciliter les sur-classements

Programmation permettant aux athlètes de participer au championnat, dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France.

« Voir schéma à la page 14 ».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

**PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

En outre, un club, en dehors des ententes sportives, a la possibilité de faire appel à un seul sportif (ive) licencié (e) dans un autre club quelque soit sa zone géographique d'appartenance. La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (Cf. Page 39 - Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est possible en équipes juniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE
(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)
OU
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

En outre, un club, en dehors des ententes sportives, a la possibilité de faire appel à un seul sportif (ive) licencié (e) dans un autre club quelque soit sa zone géographique d'appartenance. La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

- soit auprès de la zone interdépartementale.
- soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse).
- soit auprès des départements (pour les départements d'IDF).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (C. Page 39 - Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 3 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)